



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juillet 2025

Promotion de l'alcool par Océane Amsler : la justice enfin saisie par Addictions France

En juillet 2024, l'influenceuse Océane Amsler assurait la promotion sur les réseaux sociaux de son nouveau produit : un vin blanc pétillant en canette « Maison Bagarre ». Sollicitée par la presse, Addictions France s'était alors exprimé sur les problématiques de santé publique soulevées par l'opération marketing et avait annoncé des suites judiciaires. Près d'un an après les faits, la plainte est enfin déposée, illustrant par là le temps nécessaire à ce type d'action. Alors que [la promotion de l'alcool sur les réseaux sociaux est omniprésente](#), il est urgent d'interdire purement et simplement ce type de publicité.

Une campagne largement relayée sur les réseaux sociaux

Lancée en été 2024, la marque de vin Maison Bagarre avait fait parler d'elle au travers d'une campagne publicitaire d'ampleur diffusée sur les réseaux sociaux. Surtout, avec plus de 1,2 millions d'abonnés sur Instagram, Océane Amsler ancienne candidate de télé-réalité, a largement promu la boisson auprès de sa communauté à travers une campagne construite autour de valeurs associées à la féminité, la sensualité et l'esthétisme.

« Avec un spot publicitaire attractif mêlant esthétisme et une mise en scène glamour : tout était pensé pour séduire un public jeune, féminin, au mépris de la loi Evin », selon Franck LECAS, responsable juridique à Addictions France.

Les limites de la loi Evin outrepassées ?

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France



COMMUNIQUE DE PRESSE

Selon Addictions France, les références utilisées pour la promotion de ces canettes sont illicites au regard de la loi Evin en ce qu'elles associent la boisson alcoolique à des scènes de festivités, d'amitié et d'amour et mettent en scène des consommateurs et des célébrités. Au-delà de ces allusions valorisant l'alcool, le fait qu'une célébrité utilise sa notoriété pour inciter à boire de l'alcool constitue une problématique de santé publique. C'est pour cette raison qu'Addictions France agit à l'encontre de l'influenceuse, ainsi que son compagnon (dont le nom d'influenceur est Levraimotif), co-fondateur de la marque, également auteur de publicités controversées.

Suite à des actions judiciaires initiées par Addictions France, d'autres créateurs de contenus ont déjà été condamnés, à l'instar de l'influenceuse ANARVR et de Pierre Croce ainsi que des campagnes en faveur de marques d'alcool associant leur image à des célébrités telles que [la chanteuse Lady Gaga et le rappeur marseillais SCH](#).

Application de la loi Evin sur les réseaux sociaux : le temps trop long de la justice

L'action judiciaire annoncée aujourd'hui par Addictions France intervient près d'un an après les faits. Compte tenu des moyens limités dont dispose l'association au regard de tous les manquements observés à la Loi Evin, une action en urgence n'a pas pu être menée.

L'objectif de l'association, avec cette action, est d'essayer d'obtenir des sanctions à posteriori à titre d'exemple. Quelle que soit la décision judiciaire, celle-ci interviendra trop tard : les posts et stories ont une durée de vie courte et des millions d'internautes ont vu passer ces images associant l'alcool et le glamour, la convivialité et l'humour. Les dommages en termes de santé publique sont irrémédiables.

Pour Myriam Savy, « *en matière d'alcool, la loi Evin demeure certes un garde-fou contre des pratiques marketing outrancières, mais pour ce qui est des réseaux sociaux, ses limites sont clairement atteintes. En dépit de ce qui a été rappelé par la loi régulant l'activité des influenceurs en 2023, on ne peut pas attendre une simple application de la loi actuelle sur les réseaux sociaux : il faut revenir à l'esprit d'origine de la loi Evin et interdire toute forme de promotion de l'alcool sur les réseaux sociaux afin de mieux protéger les jeunes, notamment les mineurs, d'une exposition à la publicité.* »

Addictions France rappelle qu'aujourd'hui, 82% des adolescents sont présents sur les réseaux sociaux tous les jours et y passent en moyenne 2h30 par jour.

À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE : Reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, **Association Addictions France** (anciennement ANPAA) est un acteur majeur et historique de la santé publique fondé en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard. Composée de professionnels du médico-psycho-social, de la prévention et du plaidoyer, l'association agit au plus près des populations et intervient sur toutes les

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France



COMMUNIQUE DE PRESSE

addictions (tabac, alcool, cannabis, médicaments psychotropes, pratiques de jeux excessives, drogues illicites et autres addictions sans substance).

En plus d'informer, de sensibiliser et de faire de la prévention pour tous les publics, elle gère plusieurs dizaines de centres en addictologie en France métropolitaine et en Outre-mer, propose des formations auprès des professionnels, tout en veillant au respect et [à la défense de la Loi Evin](#). Addictions France porte finalement un projet de société dans lequel la problématique des addictions n'est ni un tabou, ni une fatalité : ensemble, changeons le regard sur les addictions !

CONTACT :

Viviana ESPITIA | viviana.espitia-perdomo@addictions-france.org | tél. :06 82 91 58 47

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 [@AddictionsFr](#)

 [Association Addictions France](#)

 [Association Addictions France](#)